



Communiqué de presse – 27 avril 2026

OBJET : Extinction de l'éclairage public retardée à 1 heure du matin

Un premier engagement de campagne se concrétise avec l'extinction retardée à une heure du matin (au lieu de minuit actuellement) de l'éclairage public.

Après avoir écouté les Cadurciens, le maire Vivien Coste et son équipe engagent la mise en œuvre effective du projet municipal.

Le prolongement d'une heure de l'éclairage public entend s'adapter aux usages quotidiens des habitants.

Alors que le remplacement des 4 000 points lumineux par de la LED a permis une économie annuelle de l'ordre de 500 000 €, l'extinction nocturne contribue à une économie complémentaire de l'ordre de 70 000 euros par an, en plus qu'elle participe à la préservation de la biodiversité nocturne.

Cette extinction retardée, dont le coût est estimé à un peu moins de 7 000 euros par an, procède donc d'un équilibre et traduit une écoute des Cadurciens, de leurs attentes et de leurs demandes d'adaptation des actions municipales.

Le passage à ce nouvel horaire d'extinction nécessite une intervention technique d'envergure. Pour reprogrammer les 2 891 points lumineux concernés, une opération manuelle doit être effectuée sur chaque armoire de commande disséminée sur le territoire communal. Cette campagne de réglages se déroulera progressivement, du lundi 27 avril au vendredi 15 mai. Les premières rues concernées seront donc à nouveau éclairées jusqu'à 1 heure du matin dans la nuit du 27 au 28 avril.

À travers ce nouvel ajustement, la Ville de Cahors réaffirme sa volonté de concilier les impératifs de la transition écologique avec le confort et la qualité de vie quotidienne de l'ensemble de ses habitants.

Info presse : Raphaël Alguacil : ralguacil@grandcahors.fr et 06 72 79 73 23